Samedi 1 avril 1871.

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MATAPITI 20. — N° 13. **TE VEA NO TAHITI.** Mahana mua 1 opereva 1871.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 8 fr.
Trois mois..... 4 fr.
Un numéro : 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (non comprises)
Les 20 premières lignes..... 10 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes..... 5 c. —
Les insertions consécutives ne passent la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décisions : portant changement dans le sens d'un quai de la ville de Papeete — annonant un *ex-voto* rural. — Avis. — Administration. — Arrêté relatif à la police des Établissements. — Arrêté relatif à la police des Établissements. — Arrêté relatif à la police des Établissements

ro, et l'ouvrera, ancêtre des [illegible] fils, et Teragahu, ancêtre des [illegible] ; ceux-ci [illegible] ; [illegible] ou [illegible] et [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;

vité des [illegible] à Paris. Les autorités craignent des démonstrations [illegible] l'empereur Guillaume et contre Bismark et [illegible] Paris. On a nommé un préfet allemand à Saint-Denis.

Bordeaux, 26 février. — A l'assemblée, Thiers, dans son discours, a parlé de la [illegible] des ambassades étrangères pour le gouvernement de la [illegible] Cependant il fait courageusement discuter la paix avec les [illegible] et le [illegible] que a été en honneur. La tâche de l'administration est pacifique : réorganiser le pays, établir son crédit, et instaurer le travail. Jusqu'à ce jour, on a accordé à la paix quelques heures de ses destinées. L'assemblée a adopté la proposition du gouvernement d'envoyer une commission de quinze députés à Paris afin d'aplanir certaines difficultés entre le gouvernement et l'assemblée. M. Thiers a proposé à l'assemblée de suspendre ses séances pendant les négociations. Il est ensuite parti avec Favre et Favre pour Paris.

Versailles, 26 février. — Sur les 18 millions imposés au département de l'Aisne, le paiement de 10 millions est retardé. De partielles concessions sont faites de nos villes par les Allemands. En échange de prisonniers nous libérerait bien. Pas d'est troubé.

Paris, 20 février. — Il est probable que l'armistice s'étendra jusqu'au 1er mars. La rareté du combustible se fait sentir partout. L'administration du chemin de fer du Nord portage avec la population le charbon qui lui arrive chaque jour. Paris sera évacué au plus tard.

Londres, 21 février. — La composition du nouveau ministère sous le président Thiers a produit une excellente impression. Le ministère actuel des Allemands aux imposé une nouvelle contribution autonome que les Français de la ville de Saint-Quentin. Une dépêche du 2 millions de francs. Le gouvernement refusant de payer de nouvelles contributions, le maire et 10 membres du conseil ont été pris en otages.

Thiers, Favre et Picard sont partis ce matin à 7 heures du soir ; ils se rendront à Versailles dans la journée. Tous les Etats d'Europe reconnaîtront le nouveau gouvernement français à la date de Bruxelles. Le prince royal de Prusse est nommé ambassadeur de France à Londres. Le prince royal de Prusse est nommé à Versailles après quatre jours d'absence ; il arrive de Versailles.

Paris, 21 février. — Une lettre de Trochu condamne l'entrée des Allemands, parce que les hommes de l'ordre ne peuvent pas se fermer les portes et de laisser l'ennemi les envir à coupe de canon. Thiers et Favre sont arrivés. Favre a arrêté Bismark que Thiers arrêt dimanche à Versailles.

Londres, 22 février. — On lit dans les journaux de Paris d'hier : M. de Bismark a été nommé pour représenter la France : Londres à la conférence sur la question de la mer Noire. Les légations de Florence et de Vienne nommées. Le prince de Hohenzollern nommé ambassadeur à Espagne. Pouyer-Quertier a été joint aux membres de la commission pour traiter de la paix.

A la suite des négociations de Favre et de Bismark, négociations pendant lesquelles Bismark a consulté l'empereur à diverses reprises, [illegible] [illegible] [illegible]

Constantinople, 22 février. — La Porte a reconnu le gouvernement français.

Paris, 23 février. — Une démission consécutive de l'assemblée a accompagné aujourd'hui Thiers à Versailles. On attend des progrès résultat de négociations. La Bourse est plus ferme. Rentes 51.95. La police craint que la lettre de Trochu n'amène des difficultés. Elle a saisi 3,000 bombes. La municipalité va décourager chaque jour par suite d'une milleure nourriture et de l'adoucissement de la température. Mais la misère est grande encore ; 12,000 tonnes de viandes et de combustibles sont arrivées aujourd'hui. Un manque de médicaments ; tout a disparu.

Tous les journaux de la ville approuvent le discours fait à l'assemblée, le 19, par Thiers, et dans lequel celui-ci exprime l'intention ferme de fonder la République.

Le *Moniteur* de Paris dit que le général Trochu a donné sa démission à la demande de Thiers, et qu'il serait dans la rue prévue. Le même journal annonce que l'armistice a été prolongé jusqu'au 26. Il nie les bruits en circulation sur les demandes des Prussiens. Bismark est interrompu au silence absolu sur ces demandes.

Les chemins de fer qui environnent Paris sont rétablis.

Versailles, 23 février. — L'empereur Guillaume a reçu M. Thiers aujourd'hui. Le général Chanzy était présent à l'entrevue. La paix est considérée comme conclue, bien qu'elle ne soit pas encore signée.

Paris, 23 février. — La dépêche de Bismark a communiqué les conditions de paix à Vienne, à Londres et à Saint-Pétersbourg. Paris est tranquille.

Des avis de Versailles disent qu'il a été résolu qu'une partie de l'armée allemande traverserait Paris pour se rendre de la rive droite à la rive gauche, et laisse aux Allemands la responsabilité magre. Thiers s'y oppose, et laisse aux Allemands la responsabilité dans tout ce qui peut arriver. Une affiche a été placardée dans la ville et montre des difficultés tavilant les habitants à engager une dernière lutte si les Prussiens veulent entrer dans Paris.

Les provinces sont tranquilles sur les bruits de la paix.

Londres, 24 février. — Le *Journal de Paris* dit que Bismark, à la demande de Thiers, a ordonné la cessation des réquisitions sur les habitants toutes les sections, et déclaré que toutes les contributions levées depuis le 28 janvier seraient déduites de l'indemnité française.

Le *Daily News* dit que Thiers et ses collègues quittent Paris jeudi pour conférer avec l'assemblée réunie à Versailles. Il est probable pour avoir une entrevue avec Bismark.

Une dépêche au *Times*, datée de Versailles, dit que Bismark donne de la paix et la France demandait une prolongation de l'armistice. Les hostilités seront reprises à minuit le 26. Les canons des forts tourneront contre Paris. Il y a en aujourd'hui une longue conférence.

Le comte Senkel et le banquier Blachechrowe sont allés de Versailles à Paris pour discuter la question financière avec Thiers. Bismark demande six milliards, sur lesquels seront déduites les contributions levées. Thiers s'y oppose vigoureusement.

Bordeaux, 25 février.—La cour de Rome a reconnu le nouveau gouvernement de la France.

Lille, 25 février.—Un télégramme du gouvernement à Bordeaux prévient le public contre les faux rapports tarifs aux armées de la paix, qui ne peuvent encore être connus.

Versailles, 24 février.—Thiers, Favre et Bismark ont tenu une longue conférence cundredi. Les termes de paix sont acceptés, mais ils sont tenus secrets. Ils seront soumis samedi au comité consultatif. La paix paraît sûrement.

Paris, 25 février. — Les autorités militaires sont encore sans avis au sujet de l'entrée des Prussiens dans Paris, mais l'opinion générale est qu'ils abandonneront l'idée d'une entrée triomphale.

Les journaux disent que les démandes faites par l'Allemagne ont produit une impression pénible sur les cabinets de Londres, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Bordeaux, 25 février. — Il est généralement admis que l'armistice ne prolongé de quatre-huit heures.

Londres, 25 février. — Broglie, ambassadeur de France, a présenté hier ses lettres de créance.

Il y a un grand animée dans le nord de la France à propos des négociations de paix. Tout est prêt pour monter le pays.

Paris, 25 février. — On dit que Thiers accepte le principe de la cession territoriale, mais qu'il essaie de sauver Metz.

Thiers est allé à Versailles hier, et après son retour il a consulté la commission des quinze.

Pouyer-Quertier a été nommé ministre du commerce.

Paris, samedi soir, 25 février. — Les préliminaires de paix ont été finalement signés, mais aujourd'hui, les hostilités ne sont pas encore, mais on les croit très-dure. Bismark s'est montré sans pitié pendant le cours des négociations. Thiers est resté à Versailles toute la journée.

Bordeaux, 26 février. — Des dépêches de Paris annoncent que les préliminaires de paix ont été signés. Thiers arrive à Bordeaux demain.

Versailles, 26 février. — L'empereur Guillaume télégraphie à l'impératrice Augusta : « Avec un cœur profondément touché, et en « gratitude envers Dieu, je vous informe que les préliminaires de « paix ont été signés. L'assemblée de Bordeaux aura à les ratifier. »

Paris, 27 février. — Les préliminaires de paix ont été signés hier à 5 heures 20 minutes après midi. La France cède l'Alsace et Metz, mais conserve Belfort. La France paie une indemnité de guerre de cinq milliards de francs ; on accorde trente ans pour le payer. Les Allemands conserveront les forteresses jusqu'à ce que la somme soit payée. L'armistice est prolongé d'une semaine. Les Allemands entreront à Paris immédiatement.

Le *Journal des Débats* commente les termes cruels de la paix imposée à la France, et dit, que MM. Thiers et Favre ont été plusieurs fois sur le point de rompre les négociations, au risque de reprendre les hostilités, et qu'ils n'ont cédé qu'à la nécessité. Bismark avait d'abord demandé une indemnité de dix milliards, et ce n'est qu'après de longs débats qu'on est arrivé à se mettre d'accord sur cette somme. Il est à noter que, sur cette somme, un seulement 30,000 hommes de troupes allemandes entreraient dans Paris, et qu'ils n'iraient pas au-delà de la place de la Concorde.

Pendant les trois ans seulement pour le paiement de l'indemnité, 50,000 Prussiens occuperont la Champagne, excepté les deux départements et viveront aux frais du gouvernement français. Si le paiement est complété avant l'expiration de trois ans, la Champagne sera immédiatement évacuée.

Il est entendu que pendant l'occupation de la ville de Paris, des [illegible] [illegible] [illegible] visiter les édifices publics dans toutes les parties de la ville, mais [illegible] [illegible] [illegible]

L'Autriche et la Russie se disposent à retourner à Paris le Gouvernement.

Versailles, 28 février. — Tout est prêt pour entrer à Paris, mais l'ordre reste réservé pour demain. Paris a continué d'être agité pendant toute la journée, mais aucun désordre n'a eu lieu. Les décrets du gouvernement-trois journaux-rétablent le public au calme et le dégrèvent dans ces jours d'épreuve. La Bourse et les théâtres seront bientôt pendant l'occupation de la capitale par les Allemands.

Le 1er corps sera le premier qui occupera la capitale. A dix heures précises il entrera, consignes déployées, marque en tête, fort de 30,000 hommes, et 96 canons de campagne. Trois jours après il sera relevé par un autre corps, probablement la garde, qui, prêtée de se relever entraînera la présence d'environ 60,000 Allemands dans l'enceinte à un moment donné. Chaque jour entrera trois jours et sera remplacé par un autre, jusqu'à ce que tous y aient passé.

Le premier versement de l'indemnité sera de 500 millions de francs. Après le paiement d'une seconde somme pareille, l'évacuation de la Seine-Inférieure sera lieu immédiatement. Un traité de commerce entre la France et la Prusse, sur des bases accordées aux nations les plus favorisées, est une des stipulations du traité de paix.

Bordeaux, 1er mars. — La commission consultative qui a accompagné Thiers à Versailles a fait un rapport à l'assemblée nationale, recommandant unanimement le ratification des préliminaires de paix accepté par le président. M. Baumberger, député de la Moselle, a supplié l'assemblée de rejeter toute condition relative à la cession d'une partie du territoire français. Il a violemment attaqué Napoléon III. Une agitation considérable s'est produite parmi M. Conté, ancien secrétaire de l'empereur, a essayé de parler pour justifier l'empire. L'assemblée a voté avec enthousiasme et par acclamation, à l'unanimité, une résolution décrétant la chute de l'empire et déclarant Napoléon III comme l'auteur des malheurs de la France. La ratification des préliminaires de paix a été votée à la majorité de 546 voix contre 107.

Londres, 1er mars. — Dans sa proclamation, Thiers en appelle au patriotisme des Parisiens. La famine seule a amené la rédition des forts et contraint le gouvernement à ouvrir des négociations; ce'est seulement en consentant à une occupation partielle de Paris qu'il a été possible d'obtenir une prolongation de l'armistice. L'armée française occupe la rive gauche de la Seine pour empêcher l'exécution de la convention; il invite le peuple au respect de cette convention, dont la violation attirerait sur la France d'épouvantables malheurs.

Dans un ordre du jour, le général Vinoy, de son côté, dit que le gouvernement comte sans hésitation à la population de cette ville, et compte sur son intelligence et son dévouement pour maintenir l'ordre. La moindre agitation fournirait un prétexte à un désastre irréparable.

Ces deux proclamations ont produit une bonne impression dans Paris. En outre, des pétitions nombreuses circulent pour demander un Gouvernement.

La République a remporté le gouvernement de la République.

Versailles, 1er mars. — L'empereur Guillaume et l'impératrice Augusta arrivent de Lunéville. Ils ont imposé le 8e régiment prussien et le 1er corps bavarois. L'avant-garde est entrée à Paris à 8 heures sans difficulté.

Paris, 1er mars, midi. — Depuis la proclamation du général Vinoy, la partie la plus calme de la garde nationale s'est occupée activement à parfaire les barricades destinées à empêcher le gros cavalerie des Allemands contre les attaques que pourrait vouloir essayer la foule indigente. Ce matin, de bonne heure, les postes étaient renforcés.

Les rues présentent une singulière apparence, par suite de l'absence des habitants, qui avaient presque tous déserté la ligne que doivent suivre les Prussiens. De distance en distance, on rencontrait des détachements de troupes de ligne qui étaient rentés en position pendant la nuit, avec l'ordre de se replier à l'approche des Allemands.

Au moment désigné, l'avant-garde des Allemands, favorisée par un temps épaisse, a fait, sous les yeux de l'empereur Guillaume, son entrée dans la capitale (Paris) par la place de la Concorde, par surprise de présentation.

A neuf heures, le 1er corps des Prussiens fut rangé en bataille devant le pied de l'arc de triomphe de l'Etoile, à la grande surprise de ceux qui étaient présents. On vit alors les femmes et les hommes s'éloigner en toute hâte, avec des barres de rage dans les yeux. Les bavarois prussiens exploitèrent au galop toutes les rues et avenues qui conduisent aux Champs-Elysées. Mais aucune tentative de trouble ne se produisit. La conduite du peuple est restée admirable.

A dix heures et quart, les Prussiens ont commencé à marquer sur la porte des maisons environnant la place de la Concorde, après des soldats que chaque maison devait recevoir. Personne ne les a gênés dans ce travail; les maisons étaient entièrement vides d'habitants et les portes toutes grandes ouvertes. L'état-major s'est installé dans la maison de la reine Christine, aux Champs-Elysées.

Washington, 2 mars. — La dépêche suivante du ministre américain à Paris a été reçue aujourd'hui au département d'Etat :

« Paris, 2 mars. — L'entrée des Allemands à Paris a été paisible et tranquille. Tout est calme dans la ville. »

Londres, 2 mars. — L'empereur Guillaume déclare qu'il n'entrera pas dans Paris. C'est le prince royal qui passera l'armée allemande en revue.

Des avis venant de Paris disent qu'à un certain moment, hier, la garde nationale a menacé de désobéir aux ordres donnés et de se jeter sur les Allemands; elle a enfin été amenée à renoncer à cet acte de désespoir.

Paris, 2 mars. — Tout est tranquille, mais les autorités ne sont pas sans quelque appréhension.

Bordeaux, 2 mars. — Les employés du ministère de l'intérieur retournerent samedi à Paris, et on croit que le gouvernement tout entier s'y rendra aussitôt que l'exécution des conditions de paix le permettra.

ÉTAT CIVIL DE PAPEETE

Etat nominatif des naissances, mariages et décès survenus pendant le mois de mars 1871.

NAISSANCES.

26 *février* (Mamatoa tardive). — Schaff (Charles-Emile).
8 *mars* — Alexandre (Mamatoa).

MARIAGES.

26 *mars* — Entre Dubré Gaston et Teropiti Adelle Arhan.

DÉCÈS
(Néant.)

Deuxième loterie au profit des blessés français.

AVIS.

Le tirage de la loterie des deux moitres envoyées par un anonyme de Bali au profit des blessés français sera lieu lundi prochain 3 avril, à 8 heures du matin, au bureau des affaires indigènes. — Les personnes qui possèdent des billets sont priées d'y assister.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 24 février au jeudi 30 mars 1871 inclus.

ENTRÉES DANS LE PORT.

28 *mars*. Avisa français à hélice *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Prouhet, lieutenant de vaisseau, venant de Tahiti en 1 jour 1 pasteg. MM. Ma. noir, du principal. d'agon de la Cantrie, aide-commissaire, tarif, interprète, et plusieurs indigènes; 35 h. 4 passagers.

NAVIRES DE COMMERCE ANGLAIS.

24 *mars*. Trois-mâts-barque français *Ernestine*, de 198 ton., cap. Leconte, venant de Nouméa en 30 jours; 2 passag., MM. Pignera, distillateur, Cherviliard, commerçant; 3 h. 4 passagers.

24 *mars*. Cître de Bordeaux *Forth*, de 12 ton., pat. Hamelin, ven. d'Anaa ex-Rikiroa, 4 passagers.

25 *mars*. Goél. anglais *Wanderer*, de 60 ton., cap. Wright, ven. de Sydney en 3 jours; 3 passag., M. Newton, anglais, et 2 indigènes.

26 *mars*. Goél. américain *Nevander*, de 60 ton., cap. Kustel, ven. de San Francisco en 23 jours.

26 *mars*. Goél. du Protect. *Notarée*, de 48 ton., cap. Medwin, ven. d'Apataki en 2 jours; 18 passag., 17 indigènes, et 1 indigène.

26 *mars*. Cître français *Ruzé*, de 41 ton., cap. Vincent, ven. de Rurutu en 7 jours.

NAVIRES DE COMMERCE FRANÇAIS.

23 *mars*. Transport français à hélice *Sonnine*, commandé par M. de la Chauvinière, lieutenant de vaisseau, venant de Mangareva, Rikitea, 4 passag. M. Sabatier, garde du génie, et M. Gérard, ouvrier mécanicien, français; 10 hommes d'équipage.

28 *mars*. Avisa français à hélice *D'Entrecasteaux*, commandé par M. Prouhet, lieutenant de vaisseau; aff. à Moorea; 75 hommes d'équipage.

NAVIRES DE COMMERCE ANGLAIS.

24 *mars*. Trois-mâts-goél. anglais *Adorna*, de 249 ton., cap. Nisson, aff. à Moorea.

24 *mars*. Goél. du Protect. *Favorite*, de 68 ton., cap. Menzies, aff. à Raiaro; 22 passag., Mlle Sofson, Mrlles, Courtant, anglais, 4 soldats d'infanterie de marine, et 15 indigènes.

27 *mars*. Goél. du Protect. *Elsie*, de 113 ton., cap. Hunter, aff. à Hualine.

29 *mars*. Brig. goél. américain *Tinnaoha*, de 120 ton., cap. Wing, aff. à Valvro.

BATIMENTS SUR RADE.

22 *février*. Frégate française à hélice *Vénus*, portant le pavillon de M. le contre-amiral de Lapelin, commandant de la Station, capitaine de vaisseau.

NAVIRES DE COMMERCE

29 décembre 1870. Brig-goél. *August*, de 225 ton. (prise prussienne).
3 *janvier* 1871. Trois-mâts-barque *Caroline*, de 148 ton. (prise prussienne).
10 *janvier*. Brig Wetterfer, de 224 ton. (prise prussienne).
11 *janvier*. Trois-mâts-barque *Ernestine*, de 198 ton., cap. Leconte.
11 *janvier*. Trois-mâts-barque *Jeune Jeanne*, de 222 ton., cap. Tréhet.
11 *janvier*. Trois-mâts-barque du Protect. *Isabel*, de 174 ton., cap. Mclean.
17 *mars*. Goél. du Protect. *Aurore Laurie*, de 47 ton., cap. McMillan.
18 *mars*. Brig du Protect. *Malina*, de 237 ton., cap. Scheffer.
21 *mars*. Trois-mâts-barque français *Anna Adam*, de 499 ton., cap. Lecomte.
24 *mars*. Cître de Bordeaux *Forth*, de 12 ton., cap. Hamelin.
27 *mars*. Goél. anglais *Edith*, de 90 ton., cap. Tracy.
27 *mars*. Goél. américain *Nevander*, de 60 ton., cap. Kustel.
28 *mars*. Goél. du Protect. *Notarée*, de 48 ton., cap. Medwin.
28 *mars*. Cître latéral *Ruzé*, de 41 ton., pat. Vincent.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

Madame Vi Gibson a l'honneur d'informer le public qu'elle se trouve obligée de quitter Papeetéhoui pour toutes les autres sortes Bochin, agissant comme tuteur de ses enfants, ainsi que contre ceux de sieur Byrom, comme créditeur testamentaire, et qu'elle rassemble tous les documents nécessaires pour justifier de ses prétentions devant qui de droit. 50-1-1

L'indigène Marcetton a Tai, demeurant à Punaauia, est dans l'intention de faire inscrire en son nom les terres Teiao et Niniatapiau, et les montagnes Vaiuala et Orometai, situées dans le district de Matatea, et qui ont été adjugées par la haute-cour de justice à sa sœur Teirihan a Tai, décédée, ainsi que le terre Pâfa, sise dans le district de Papara, et inscrite sous le n° 310.

Te opua nei ra a Marcetton a Tai, o tiai i Punaauia, i te tenie i tona iaa i ni i te Teiao ra o Teiao e Niniatapiau, e ia noua ra o Vaiuala e Orometai, te vai i reie i te matamaa ra i Matatea, e tei horo hia e te haua ra rahi taiati ia te tuahine ia Teirihan a Tai, i pohe ae nei, e te fenua ra o Pafa, te vai i Papara, e tomite hia i te n° 310.

PAPEETE. — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

Au nom du peuple français, la loi et justice.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que le jeudi six avril 1871 à neuf heures du matin, et midi, il sera procédé, par devant le juge, à l'audience, hôtel, au place du marché, à la vente aux enchères publiques d'objets provenant d'une saisie opérée sur le sieur Tamaua, et qui consistent, savoir :

1° Une probaude sauvee.
2° Un cheval bai brun, et
3° Un autre cheval couleur isabelle.

Le tout sera payé comptant. 49-1er-1

En vente à l'imprimerie du gouvernement :

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE, prix, le numéro. 1 fr 50

(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au nom-chef de l'imprimerie, ainsi que les divers travaux à exécuter pour le compte des particuliers.)

Archives PF-Messager-01/04/1871